

## Enseignements élémentaire et secondaire

---

### ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

#### Dispositif interministériel "À l'école de la forêt"

NOR : MENE0500820C

RLR : 525-0

CIRCULAIRE N°2005-064 DU 22-4-2005

MEN

DESCO A11

---

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux responsables de l'éducation à l'environnement pour un développement durable ; aux correspondants "Sécurité"*

---

■ Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche reconduisent, pour l'année scolaire 2005-2006, le dispositif "À l'école de la forêt". Depuis près de 15 ans, celui-ci a permis à environ 400 000 élèves du premier degré de découvrir la forêt par une approche active : plantations, aménagement de terrains, de sentiers, enquêtes sur l'utilisation du bois.

La création des comités régionaux pour porter cette opération interministérielle a permis d'associer au niveau régional les experts éducatifs et forestiers pour une meilleure coordination des actions et de favoriser de nombreux partenariats. Les informations relatives à l'opération sont disponibles sur le site

> <http://www.ecoledelaforet.agriculture.gouv.fr/>

L'opération "À l'école de la forêt" qui fait de la forêt un support éducatif privilégié pour favoriser l'attitude responsable des élèves s'inscrit parfaitement dans la généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable (circulaire n° 2004-110 du 8 juillet 2004 parue au B.O. n° 28 du 15 juillet 2004). C'est pourquoi, il me paraît nécessaire que les responsables EEDD participent désormais aux comités régionaux "À l'école de la forêt". Ils peuvent également, le cas échéant, être nommés délégués académiques de l'opération.

Je vous remercie du soutien que vous apporterez à cette opération qui peut aider les écoles, voire les établissements à mettre en œuvre l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Patrick GÉRARD

[haut de page](#)